REGLEMENT
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025

CHAMPIONNAT CHEVAUX DE 7 ANS

CSO

Avec rectificatif

DU 04 AU 07 SEPTEMBRE 2025 – FONTAINEBLEAU (77)

Période de qualification	Clôture
Du dimanche 1er janvier 2025 au dimanche 10 août 2025 **Listes de qualification arrêtées au vendredi 15 août 2025**	**Lundi 18 août 2025**

SOMMAIRE

Conditions générales 2
Conditions de participations 2
Conditions de qualifications 2
Barèmes techniques 3
Dotations 4
Prix 4

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Saut d'Obstacles, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance. Dans tous les cas, le label "championnat de France" sera supprimé de l'épreuve si elle comporte moins de 3 partants à l'issue de la clôture. L'organisateur décidera ensuite s'il souhaite ou non maintenir l'épreuve à sa charge.

Conditions de participations

CONCURRENTS		CHEVAUX	
LFC	**Nombre de participations autorisées**	**Conditions**	**Nombre de participations autorisée**
LFC Pro	4	7 ans et qualifiés	1

Conditions de qualifications

EQUIDES

Ce Championnat est ouvert aux 120 meilleurs chevaux de 7 ans engagés et répertoriés dans les 200 premiers de la liste de qualification extraite du classement permanent Grand Prix chevaux de 7 ans.
En cas d'ex aequo à la 120ème place, les chevaux seront départagés en fonction de leurs meilleurs classements dans les épreuves 140cm - TOP 7.

La liste de qualification prend en compte les premiers quarts obtenus dans les épreuves TOP 7 nationales et internationales.
Seules les participations aux épreuves TOP 7 sont comptabilisées dans le classement permanent Grand Prix Chevaux de 7 ans.

Les épreuves TOP 7 se déroulent sur des concours :
- nationaux labellisés Grand National de CSO ;
- inter régionaux SHF ;
- internationaux CSI2* minimum ;
- nationaux avec au programme au minimum une épreuve Pro 1 Grand Prix à 145 cm.

Ces concours doivent proposer dans leurs programmes les épreuves réservées aux chevaux de 7 ans et répondant à la convention d'organisation définie par la Direction Technique Nationale de la FFE.

Des chevaux peuvent être sélectionnés par la DTN.

Le Championnat des 7 ans est une épreuve classant uniquement des chevaux. Aussi en cas d'accident d'un cavalier le mettant dans l'impossibilité de terminer le Championnat, un

changement de cavalier sera autorisé sur présentation d'un certificat médical et ce au maximum une heure avant la reconnaissance officielle du parcours.

Barèmes techniques

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

Championnat	**Normes Techniques** (verticaux)		
7 ans	**1ère étape**	**2ème étape**	**3ème étape en 2 manches**
	140 cm sur herbe	140 cm sur sable	140 cm sur herbe

BAREMES ET DEROULEMENT

Pour toutes les étapes en cas de forfait d'un cheval, il ne sera pas fait appel au suivant.

Première étape : type Barème A chrono jugé au Barème C.
L'ordre de passage des concurrents dans la première étape sera affiché sur www.ffe.com onglet FFE Compet.
Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes, centièmes et millièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux ~~deux~~ trois premières décimales.
Après cette conversion, le concurrent ayant obtenu le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents seront crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.
Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 100 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités.

Deuxième étape : Ouverte aux chevaux ayant participé à la première étape. **Barème A sans chrono, sans barrage** (vitesse 375 m/mn). L'ordre de passage des couples dans la deuxième étape est l'inverse de celui du classement obtenu dans la première étape. En cas d'égalité, l'ordre initial de la première étape détermine l'ordre de passage. Un cavalier ayant plusieurs chevaux se verra accorder un ordre de passage différent, défini par le jury.

Troisième étape (Finale) : en deux manches au Barème A sans chrono, sans barrage.

- 1ère manche : Réservée aux 40 premiers concurrents du classement provisoire championnat à l'issue des 2 premières étapes et ayant terminé la première manche, sans abandon ni élimination. En cas d'ex-æquo à la 40ème place, tous les 40èmes classés sont qualifiés. L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement provisoire du championnat.
- 2ème manche : Réservée :
  - Aux 20 premiers concurrents du classement provisoire championnat à l'issue des 2 premières étapes et de la 1ère manche de la deuxième étape et ayant terminé la première manche, sans abandon ni élimination. En cas d'ex-æquo à la 20ème place, tous les 20èmes classés sont qualifiés.
  - Et aux cavaliers ayant réalisé la première manche sans faute mais ne figurant plus dans les 20 meilleurs du classement général du Championnat. Dans ce cas, le cavalier peut donc prétendre à un classement dans l'épreuve mais ne figure plus dans le

classement Championnat. Ces cavaliers doivent partir dans cette 2e manche avant les 20 cavaliers qui peuvent encore prétendre au classement du championnat.

L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement provisoire du championnat.

CLASSEMENT :
Est déclaré champion, le couple cavalier/cheval ayant totalisé le moins de points de pénalités à l'issue du classement des trois étapes.
En cas d'égalité de points pour la première place, deuxième et/ou troisième place, les concurrents sont départagés par un barrage au chrono.

Dotations

	DOTATIONS FFE* en supplément de la dotation organisateur				
	1ère étape*	2ème étape*	Finale*	Classement général	TOTAL
Championnat 7 ans	2 500 €	2 500 €	5 000 €	5 000 € 1er 2 500€ / 2ème 1 500€ / 3ème 1 000€	15 000 €

*Répartition règlementaire pour les étapes et la finale : 1 prix pour 4 partants. Prix créés à la charge de l'organisateur. Répartition personnalisée pour le classement général de chaque championnat.

Prix

Des plaques, flots, cadeaux… sont distribués au minimum :
- aux 8 premiers de la première étape ;
- aux 8 premiers et ex-æquo de la deuxième étape ;
- aux 8 premiers du championnat.